

ON s'ABONNE
à Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL,
SE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE:
Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
usés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*.
Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des
annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo de
Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans
le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 19 Septembre 1868.

BOURSE DE PARIS.

	R ^o 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 17 septembre.	69 05	100 10
Du 18	69 05	100 10
Du 19	68 95	100 50

BULLETIN.

Le *Moniteur* annonce que l'Empereur est allé hier visiter les troupes du camp de Lanne-mezan, où il a été reçu par le maréchal Niel, ministre de la guerre, le général de Goyon, commandant le 6^e corps d'armée, et le général de Lorencez commandant en chef du camp. L'Empereur est passé devant le front des troupes qui ont rivalisé d'enthousiasme avec un immense concours de populations descendues des montagnes et accourues des villages pour acclamer Sa Majesté. Après avoir réuni dans un grand dîner tous les généraux et officiers supérieurs, l'Empereur est retourné à Pau, le soir, en recevant partout sur son passage l'accueil le plus chaleureux et le plus sympathique.

Le gouvernement hollandais fait en ce moment élaborer par le ministre de la justice un projet de loi tendant à l'abolition de la peine de mort. Ce projet sera présenté aux chambres dès la prochaine session.

A propos de la réduction de l'effectif militaire prussien, nous lisons ce qui suit dans une feuille allemande : « La confiance en la paix qu'exprime cette mesure gagne encore en importance par le fait que l'on considère comme indifférent que d'autres Etats suivent ou non cet exemple. Le sentiment général est ici qu'aucune puissance ne commencera la guerre pour le moment, et on est assuré de pouvoir faire face à toutes les éventualités même avec la diminution provisoire qu'a subie la force de paix de l'armée. »

La *Gazette de la Croix* déclare que la nouvelle donnée par les journaux danois d'achats de chevaux qui auraient été faits dans le Jutland pour le compte de l'armée prussienne n'est

qu'une assertion malveillante et entièrement controuvée.

Une correspondance italienne dément la nouvelle, donnée par l'*Opinion nationale*, que la France ait exprimé au gouvernement de Florence le désir d'avoir un bassin de sauvetage sur le littoral de la Péninsule en prévision d'événements importants.

Le roi d'Italie est, depuis hier, à Florence de retour de Turin.

On mande de Vienne que l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche arriveront le 26 septembre à Cracovie.

L'Empereur de Russie, qui est attendu le 25 à Berlin rentrera à Saint-Petersbourg dans les premiers jours d'octobre en passant par Varsovie.

La régence serbe s'occupe en ce moment d'une réforme complète de la législation politique du pays. La question la plus difficile à résoudre était celle de savoir si, en établissant le régime parlementaire, il fallait adopter le système de deux chambres, ou celui d'une assemblée unique. Il paraît que le ministre s'est prononcé pour le premier. Un projet sur la presse doit être élaboré prochainement par une commission et soumis ensuite à la délibération d'une assemblée constituante.

Les dépêches de New-York disent que les républicains ont obtenu l'avantage dans les élections du Maine avec une majorité de 70,000 voix, soit 10,000 de plus que dans la précédente élection. En conséquence, M. Johnson Chamberlain a été élu gouverneur de l'Etat et cinq républicains ont été nommés membres du congrès. On considère ces résultats comme de bon augure pour la candidature du général Grant.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

LE DISCOURS DE KIEL

Le télégraphe signale une manifestation d'une certaine portée qui a eu lieu lundi, à Kiel, où le roi de Prusse était allé visiter le port et les établissements de la marine. En réponse à une harangue de M. Ludemann, recteur de l'Université, S. M. Guillaume I^{er} a

prononcé une allocution dont le ton général est assez belliqueux.

« Il est des circonstances, a-t-il dit, où un prince ne peut ni ne doit se soustraire à la responsabilité de faire la guerre. » Non seulement le roi de Prusse justifie la guerre, mais il la glorifie : « S'il existe entre nous un lien de confiance et de dispositions amicales, c'est à la guerre que nous le devons. »

Puis vient une déclaration dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir la gravité.

« Ce qui doit vous rassurer, a dit S. M., c'est la vue des représentants ici rassemblés de mon armée et de ma marine, cette force de la patrie, qui a prouvé qu'elle ne craint d'accepter et de mener à bonne fin une lutte quand elle lui a été imposée. »

Il y a loin de ces paroles au langage si conciliant et si plein de mesure tenu par l'Empereur à Orléans, à Rouen, à Troyes, au camp de Châlons; et puis quelle confiance imperturbable et quel orgueil dans ces mots :

« La patrie a prouvé qu'elle ne craint pas de mener à bonne fin la lutte. »

Tout ce que nous dirons pour aujourd'hui de la réponse royale, c'est qu'elle ne serait pas de nature à raffermir la paix de l'Europe, s'il pouvait dépendre uniquement du gouvernement prussien de la troubler.

Pour extrait : A. Laytou

LE PIED DE PAIX

Sous ce titre : *La France et la Prusse responsables devant l'Europe*, M. Guizot vient de publier dans la *Revue des Deux-Mondes*, une étude politique appelée à produire une grande sensation.

L'illustre écrivain part de ce fait douloureux et persistant qu'au milieu d'une profonde tranquillité matérielle, une inquiétude obstinée possède les esprits et suspend les affaires. Aurons-nous la paix ou la guerre? Chacun se pose cette question. Les chefs d'Etat dans leurs discours, les ministres au milieu des grandes assemblées, ont beau protester de leurs intentions pacifiques, la confiance un moment reparue, cède la place à l'anxiété inéluctable.

M. Guizot recherche si cette anxiété est justifiée par la situation de l'Europe. Il ne le croit pas. Selon lui « il n'y a maintenant point de nation en proie à la fièvre belliqueuse point de chef d'Etat ardent à la conquête. » La France, après les guerres diversement appréciées de Crimée, d'Italie, du Mexique, aspire à la paix dans laquelle elle sait que son honneur ne recevra aucune atteinte et qui pro-

— Mais, au moins, demanda-t-il avec anxiété, n'avez-vous remarqué, sur l'homme au manteau, aucun indice qui pût m'aider à le découvrir?...

— Quant à ça, c'est une autre affaire. Le second soir qu'il vint chez moi, et comme j'hésitais encore à m'en rendre à ses intentions coupables, il fit un geste de colère qui me laissa voir sa figure à découvert.

— Alors?...
— Alors je remarquai sur la tempe gauche, à la naissance de l'oreille, une petite cicatrice qui me parut provenir d'un coup d'épée...

— Et puis?
— C'est tout ! fit la mégère, avec une intonation qui dénotait pour ainsi dire sa confusion de n'en pas savoir davantage.

Cyprien se leva et fit un pas pour sortir.
— Monsieur Lambert, balbutia-t-elle, ne me donnerez-vous pas votre main?...

Et, comme il paraissait hésiter :
— C'est que j'ai besoin de courage, voyez-vous, reprit-elle, pour subir ma condamnation... Et il me semble qu'un bon mouvement de la part d'un honnête homme me porterait bonheur...

Cyprien lui tendit franchement la main, qu'elle baisa avec respect, et le jeune homme sortit.

Quelques jours après, la femme Poissonnier fut envoyée à la Maison centrale de Montpellier.

Quant à Cyprien, il reprit le chemin de sa mansarde, et, malgré ses idées tristes il songea à son avenir.

Chose étrange ! malgré la tache que le supplice de son père avait imprimé à son nom, les hommes ne l'avaient pas complètement repoussé.

Un concours de gravure eut lieu pour l'obtention d'une médaille d'or, et, quand il porta son œuvre, le rongeur au front, pas une voix ne s'éleva pour lui interdire l'entrée de la lutte.

Il attendait donc patiemment l'issue de ce concours.

fitra largement à sa prospérité. L'Angleterre est pour la conciliation par intérêt, l'Autriche par modestie, l'Italie par impuissance.

Restent la Prusse et la Russie. Quant à celle-ci, M. Guizot, sans nier ses ambitieuses visées, ne la croit nullement impatiente d'une conflagration. Tel est aussi, malgré certains indices, au nombre desquels il faut compter la manifestation qui vient de se produire à Kiel, lors de la visite de S. M. Guillaume I^{er}, tel est aussi, d'après l'auteur de l'écrit que nous analysons rapidement, le sentiment, le dessein de la Prusse. Le gouvernement de Berlin, quelles que soient ses aspirations ambitieuses, ne saurait oublier « qu'aux dangers d'une nouvelle guerre s'ajouterait le mauvais vouloir d'une partie de ses nouveaux sujets. »

Cependant et pour revenir, ainsi qu'il le dit lui-même, à son point de départ, il est nécessaire, il est urgent de remédier à l'inquiétude des esprits, au malaise des intérêts. Comment, en ce qui regarde la France, étant visible qu'elle aspire à l'activité dans la sécurité? « En mettant nos forces militaires sur le pied de paix.

Ouvrons une parenthèse pour constater l'approbation donnée par l'illustre écrivain à la nouvelle organisation de notre armée. « J'ai la confiance, dit-il, que la nouvelle loi sera efficace pour la puissance militaire, permanente et éventuelle de la France. »

Dans l'opinion de M. Guizot, opinion que nous partageons avec la grande majorité du public, la situation actuelle n'est pas tolérable; elle suscite des alarmes, elle impose au peuple des charges et tient les gouvernements sur un *qui vive* qu'ils ne sauraient accepter plus longtemps. Il faut un avenir plus clair et plus long pour que la confiance, l'activité et la prospérité publiques reviennent. Il faut une politique plus décidée, plus cohérente et plus efficace pour assurer un tel avenir. Qu'en manifestant son dessein de mettre son état militaire sur le pied de paix, la France prenne l'initiative de cette politique, qu'elle l'adopte hautement et qu'elle la pratique avec conséquence comme sans duperie, elle aura grande chance de la propager autour d'elle, et elle en recueillera autant de crédit en Europe que de sécurité et d'impulsion prospère dans ses propres foyers.

Nous avons l'intention de revenir sur l'écrit du savant homme d'Etat. Par ce que nous venons d'en dire, on voit que c'est l'œuvre non seulement d'un esprit éminent, mais d'un bon citoyen.

Pour extrait : A. Laytou

Mais une dernière épreuve, épreuve terrible, lui était réservée.

Lorsqu'il rentra chez lui, un médecin était installé au chevet de Louise.

Chez cette nature frêle et débile, comme nous l'avons dit, la vie n'avait pour principe que la volonté du dévouement et la précipitation fébrile des rouages organiques. Or, les émotions successives qu'il avait subies avaient atrophié l'organisme.

Louise se mourait d'un anévrisme au cœur.

Toute l'expérience du médecin fut inutile. Elle expira dans la nuit.

Habitué à l'infortune, Cyprien reçut avec résignation ce nouveau coup du sort.

Il ensevelit lui-même sa bien-aimée, et s'agenouillant auprès du cercueil :

— Seigneur, mon Dieu ! pria-t-il, j'accepte sans murmure vos immuables décrets; que votre volonté soit faite !

Dans la journée, on vint lui remettre la médaille d'or qu'il avait gagnée au concours.

Il la déposa sur le cadavre de Louise, et lui fit hommage de son premier triomphe.

Puis il conduisit au cimetière la dépouille de celle qu'il avait tant aimée.

Cyprien était désormais seul sur la terre.

Dans les salons, on s'entretenait, à cette époque, d'un mariage qui venait de s'accomplir au faubourg St-Germain.

Madame la marquise de Vaudancourt, à la fin de son veuvage, avait épousé son médecin, il cavalier Capranica.

Au premier abord, on vit là une mésalliance; mais, comme à Paris ce qui est nouveau ne dure qu'un jour, on ne parla bientôt plus de cet événement.

Il cavalier Capranica prit le titre de marquis de Vaudancourt, mit l'hôtel sur un pied splendide... et la terre continua de tourner ni plus ni moins vite

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 19 Septembre 1868.

LE FILS DE L'ÉTOUFFEUR

PAR TURPIN DE SANSAY.

VII.

Une lettre timbrée du greffe des Magdelonnettes fut remise, quelques jours après, à Cyprien par un employé de la prison.

Cette lettre était de la femme Poissonnier.

La mégère, ayant honte de son crime, s'en accusait sincèrement et demandait à Cyprien d'avoir pour elle l'indulgence qu'elle espérait un jour obtenir de Dieu, après sa longue expiation terrestre.

Elle allait partir pour la maison centrale de Montpellier, ajoutait-elle, et, comme grâce dernière, elle suppliait Cyprien de venir la voir, ne fut-ce qu'un instant.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des Gens de Lettres.

BRUITS DE BOURSE.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* de jeudi :

« Hier, à la Bourse, les bruits les plus inquiétants, et, nous pouvons ajouter les plus invraisemblables, ont circulé à l'ouverture du marché. On a cherché notamment à interpréter dans un sens belliqueux le discours prononcé par le roi de Prusse à Kiel, et il s'en est suivi pendant quelque temps une baisse assez sensible sur les fonds publics.

« Nous devons dire que ces appréciations ne sont partagées à aucun degré dans les cercles gouvernementaux, où l'on juge comme très satisfaisante l'allocution du roi Guillaume et considère la situation actuelle sous l'aspect le plus rassurant.

« On ne saurait trop répéter qu'il n'y a en ce moment ni difficultés, ni question engagée entre la France et la Prusse, et que la politique du gouvernement est rigoureusement conforme aux déclarations pacifiques de l'Empereur et de ses ministres. »

Bourse. — La peur d'hier, plutôt feinte que réelle, était calmée aujourd'hui. Les haussiers ont regagné au moins en partie, le terrain perdu.

La rente gagne 30c. l'emprunt italien 45c., la Banque de France 2,50, ce comptoir d'escompte 15 fr., le Crédit foncier 18,75. Rien sur le Crédit mobilier.

Tous les chemins de fer cotés sont en hausse. L'Orléans de 7,50, l'Ouest de 2,50, le Nord de 5 fr., le Lyon de 10 fr., les charentes de 1,25.

On est ferme en clôture.

Post-Scriptum. — Le bruit courait en Bourse que de nouvelles bandes armées avaient paru en Andalousie,

Pour extrait : A. Laytou.

M. Jules Simon, en tournée politique dans le Midi, a visité le *Progrès de Lyon* lequel rend compte de l'honneur à lui fait par l'honorable député de la gauche. Consulté sur les élections prochaines, M. Jules Simon aurait dit : « Je voudrais qu'au premier tour de scrutin la démocratie s'affirmât partout en présentant un candidat radical. » C'est habile, mais insuffisant. La question est de savoir si, au second tour, les électeurs de l'opposition qui se seront trouvés en minorité « devront » voter obligatoirement pour le candidat qui aura réuni le plus de suffrages. Dans ce cas, comme les républicains l'emporteront généralement sur les orléanistes et les légitimistes, autant dire tout de suite : les blancs voteront pour les rouges, d'abord au premier, puis au second tour de scrutin.

Pour extrait : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Vienne, 17 septembre.

La nouvelle *Presse libre* apprend de la meilleure source que le bruit d'une entrevue projetée entre le Czar Alexandre et l'Empereur François-Joseph est dénué de fondement.

Berlin, 16 septembre.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, parlant du discours prononcé par le roi de Prusse à Kiel, dit :

« Les paroles du roi nous semblent clore de la manière la plus digne la polémique engagée sur la question de guerre ou de paix. Si d'une part, personne ne doit méconnaître l'énergie des dernières expressions employées par Sa Majesté, d'autre part,

qu'au paravant.

D'un côté les larmes, de l'autre les sourires... ainsi va le monde !...

VIII.

Huit années se sont écoulées depuis les événements que nous venons de raconter; nous sommes donc en 1836.

C'était un dimanche. Le public parisien, profitant d'une belle journée de printemps, se promenait sur les boulevards intérieurs, semblable au flux et au reflux de la mer agitée par une brise légère.

Les Parisiens sont essentiellement flâneurs dans leurs promenades, et ils s'arrêtent, quand ils n'ont rien de mieux à faire, devant tout ce qui est susceptible d'attirer leur attention.

Sur le boulevard des Italiens, environ à la hauteur de la rue de Grammont, des groupes s'étaient formés devant l'étalage d'un célèbre marchand de gravures.

Différents objets d'art étaient à vendre; mais l'attention générale se portait plus spécialement sur un magnifique eau-forte représentant la *Mort d'une jeune fille poitrinaire*.

Le sujet était navrant. La nature, en un mot, avait été prise sur le fait. Un médecin tenant les poils de la malade, levait les yeux au ciel et semblait dire que l'âme allait s'échapper de son enveloppe matérielle. La jeune fille, sur un grabat et les traits contractés par la souffrance, semblait sourire encore aux beaux jours qu'elle ne verrait plus.

Dans la pénombre, un jeune homme était agenouillé devant un crucifix.

on se dira que les vains commentaires de la presse étrangère ne seront jamais de nature à provoquer une éventualité de guerre. »

Berlin, 16 septembre.

La *Gazette de la Croix* dit qu'on ne sait rien à Berlin du prétendu projet, attribué au gouvernement prussien par plusieurs journaux étrangers, d'élever dans la région de Trèves une grande forteresse qui serait destinée à remplacer celle de Luxembourg. Elle ajoute qu'il n'existe jusqu'à présent aucune espèce de projet d'où l'on pourrait inférer que la Prusse aurait l'intention de créer une nouvelle place forte en remplacement de celle du Luxembourg.

Dresde, 16 septembre.

Le *Journal de Dresde* dément formellement la nouvelle donnée par le *Bulletin international de Dresde* que le ministère de la guerre de Prusse aurait communiqué à l'état-major Saxon un plan de guerre détaillé, en prévision de l'ouverture des hostilités entre la Prusse et la France.

Revue des Journaux

L'ÉTENDARD.

Les journaux de Paris d'hier, n'avaient pas encore eu le temps de consacrer de longs articles aux résultats de l'élection du Var. La plupart cependant présentent quelques observations sommaires où nous pouvons glaner.

L'*Étendard*, après avoir rappelé les efforts déployés par les adversaires du gouvernement s'exprime ainsi :

« Contre un pareil déploiement de forces politiques concentrées sur une seule circonscription électorale, M. Pons Peyruc n'avait à opposer que sa notoriété toute locale, l'estime de ses concitoyens et son loyal attachement à l'Empire.

« Il lui ont suffi pour lutter victorieusement contre le prestige de son éloquent adversaire et contre les auxiliaires qu'apportait à celui-ci la ligue des passions conjurées.

« Jamais les anciens partis n'avaient encore reçu de si rude leçon.

« La défaite de M. Dufaure est en même temps celle de l'Union prétendue libérale; nous serions bien étonnés qu'elle survécût à cette énergique protestation de la conscience publique. »

PATRIE.

La *Patrie* publie cette petite note qui ne manque pas de saveur piquante :

« Il est bon de rappeler que c'est le troisième échec électoral que subit M. Dufaure.

« A quand le quatrième ?

« M. Dufaure avait au palais, nous dit-on, la réputation de n'accepter une affaire qu'autant que le succès lui était garanti.

« Est-il vrai qu'il ait mis la même prudence à accepter les candidatures de Saintes, de Bordeaux et de Toulon ? On nous l'assure. Dans ce cas, on peut se faire une idée de l'humiliation infligée à l'honorable candidat par le comité de la coalition parisienne.

« Déplacé par ses amis, imposé aux électeurs du Var, associé au triste incident de la candidature Philis, soutenu par les chefs de l'orléanisme, M. Dufaure n'aura recueilli que des déboires ! Il emporte maintenant dans sa retraite, avec les jugements sanglants portés sur sa carrière politique par la démocratie radicale, le souvenir d'une troisième défaite. »

« Quelle leçon pour les hommes du passé et quelle leçon pour les partis ! »

CONSTITUTIONNEL.

Dans le *Constitutionnel*, M. Baudrillard fait très-justement observer que l'élection de M. Pons Payruc dans le Var, venant après l'élection de M. Grévy dans le Jura, n'est pas seulement la réparation d'un échec pour le gouvernement. Elle sert à mieux mesurer, c'est-à-dire à restreindre la portée de la victoire remportée par M. Grévy. Si M. Dufaure avait été élu, on aurait vu dans ces deux élections consécutives un triomphe complet pour l'opposition. La coalition aurait paru triompher

Bien des rieurs s'en retournaient le visage attristé après avoir considéré cette gravure.

Un des curieux entra dans la boutique, marchand le chef-d'œuvre, le paya et donna l'ordre de le porter à l'hôtel de Vaudancourt.

La gravure était signée L. CYPRIANO. L'acheteur demanda l'adresse de l'artiste au marchand, et lui écrivit aussitôt ces quelques mots :

« Monsieur,

« Le marquis de Vaudancourt, heureux de rendre hommage au talent, vous prie de vouloir bien honorer de votre présence le bal qu'il donnera en son hôtel, rue de Varennes, le lundi 6 avril 1836. Il pense que vous daignerez ne pas refuser à cette invitation, le bal devant être composé de toute les sommités de l'époque. »

Le marquis chargea un commissionnaire de porter cette lettre, et prit lui-même le chemin de la rue de Varennes.

Cypriano occupait, en ce moment, l'attention du monde artistique. Ses admirateurs, ses ennemis même, car le génie a ses ennemis, l'avaient surnommé : le prince de la gravure sur cuivre.

Mais qu'elle était l'origine de l'artiste ? D'où sortait ce talent nouveau ? C'est ce que personne ne savait. Cypriano habitait un modeste logement du faubourg Montmartre et ne recevait chez lui que ceux avec lesquels il se trouvait en relations d'affaires.

Ceux-ci disaient, il est vrai, que la figure du jeune homme était empreinte d'une mélancolie profonde, mais nul n'en connaissait la cause.

Du reste, bon, doux, affable et honnête, tel était Cypriano.

(La suite au prochain numéro).

sur toute la ligue. L'échec de M. Dufaure laisse voir tout ce qu'il y a eu de sympathies purement locales dans le succès obtenu par M. Grévy. Quelque grande que soit la part prise à cette dernière élection par les positions réunies, il ressort mieux aujourd'hui que c'est un des plus populaires enfants du pays que les électeurs du Jura, paysans et citadins, ont voulu porter à la Chambre par leurs suffrages plus sympathiques à l'homme qu'aux principes.

FRANCE.

La France intitule son article, *L'Echec de la Coalition*. En voici un passage saillant :

« M. Dufaure, c'était l'Orléanisme pactisant avec la République et réclamant d'elle l'appui qu'il lui avait prêté dans le Jura. La République a été moins docile qu'on ne le pensait. Il y a eu des démocrates obstinés qui n'ont pas voulu servir de marchepied à ces revenants de la Charte de 1830, dont le programme est la négociation même de la démocratie.

« Mais surtout, cette évidente intrigue ourdie par l'Union libérale pour miner peu à peu et détruire nos institutions a excité la vigilance de tous les intérêts conservateurs et les a mis en garde contre les pièges où on voulait les prendre, sous un faux masque de libéralisme. Ils ont compris qu'ils n'avaient pas affaire à de véritables libéraux, mais à des partis irréconciliables qui rêvent la restauration de systèmes trois fois condamnés par le verdict solennel de la volonté nationale, et ils ont affirmé leur dévouement à l'Empereur et à la dynastie par la voie des électeurs toulonnais comme une éclatante protestation contre les efforts de ses ennemis. »

L'OPINION NATIONALE.

Les journaux de l'opposition n'ont pas encore beaucoup parlé; mais ils sont déjà très-amusants.

Voyez plutôt *l'Opinion nationale*, qui a bien envie de faire un *mea culpa* :

« Quant à nous, dit M. Labbé, nous pourrions, comme Ponce-Pilate, nous laver les mains et décliner la responsabilité de tout ceci. Nous avons fait notre devoir en engageant, sans enthousiasme, mais avec beaucoup de netteté, tous nos amis à voter pour M. Dufaure. La victoire de M. Dufaure, conservateur, n'eût pas été la nôtre et cependant nous acceptons franchement notre part dans sa retraite.

« Cela dit et une fois bien constaté que M. Dufaure, le vaincu du 14 septembre, était notre candidat, comme celui de la *Gazette de France* et du *Journal de Paris*, il nous sera permis de dire que cet échec porte en soi deux leçons.

« L'une, c'est que si l'opposition veut éviter à l'avenir de pareils déboires, elle fera bien de choisir, toujours et partout, des hommes qui combattent le gouvernement avec les doctrines de l'avenir et non des hommes qui le combattent au nom des rancunes du passé.

« L'autre, c'est que le temps est peut-être venu de faire, dans les élections législatives, une part à ces quatre millions d'éligibles dont parlait M. Rouher, qui ont grandi depuis le coup d'Etat et qui ne sont pas représentés à la Chambre.

« De la défaite de M. Dufaure, nous en appelons à la prochaine candidature de M. Philis. »

La *Gazette de France* et le *Temps* sont les plus vexés et récriminent contre les démocrates autoritaires du *Siècle*, du *Nain Jaune*, du *Réveil*, de l'*Emancipation*, du *Progrès de Lyon*, etc., qui ont combattu la candidature de M. Dufaure.

L'Union et le *Siècle* se recueillent.

M. Emile de Girardin profite de l'occasion pour demander, une fois de plus, dans la *Liberté*, l'unité de collège. FERNAND LAMY.

Correspondance Parisienne

Paris, le 15 septembre 1868.

Le résultat de l'élection du Var est aujourd'hui connu. Avant toute réflexion voici les chiffres :

Votants.....	30,435
MM. Pons-Peyruc.....	17,441
Dufaure.....	12,889

Majorité en faveur de M. Peyruc 4,552. En conséquence, M. Pons-Peyruc a été déclaré député.

Les efforts de la coalition des partis n'auront servi qu'à ajouter un échec de plus à ceux essuyés déjà par M. Dufaure. Il ne saurait nous appartenir, devant le verdict du suffrage universel, d'insister sur une défaite qui doit coûter à l'amour-propre du candidat opposant dont l'acquiescement bénévole à une combinaison des partis devait, à la dernière heure, être sévèrement jugée par l'opinion.

Le temps de M. Dufaure était passé; pour les autres, M. Dufaure n'avait pas en lui les garanties nécessaires pour faire arriver plus de liberté que la France n'en possède; pour le plus grand nombre, M. Dufaure était un ennemi du régime proclamé par la France et, sans respect pour son âge et pour son talent qui, je l'ai toujours dit, doivent toujours être respectés, le suffrage universel a solennellement déclaré qu'il n'était plus l'homme de notre temps.

Ce dont je voudrais vous entretenir c'est plutôt des manœuvres de la coalition. Celle-ci a été burlesque et rien n'a manqué au renfort qui était donné maladroitement à M. Dufaure. Jusqu'à M. Thiers qui écrit une lettre à « son futur collègue » et qui se disant « dégagé de tout esprit de parti » annonce pompeusement à

M. Dufaure que les représentants de la Provence l'attendent sur les bancs de la Chambre.

Hélas ! s'il n'y avait pas eu d'esprit de parti dans cette affaire, M. Dufaure n'aurait pas été appelé à une lutte impossible pour lui; il n'en aurait pas surtout affronté les conséquences si désastreuses aujourd'hui et Toulon n'aurait pas donné un solennel démenti à toutes ces combinaisons aussi hostiles que maladroites des opinions les plus disparates, momentanément réunies dans un but d'apparente opposition.

Que chacun médite désormais.

Pour extrait : A. Laytou.

Chronique locale.

Conseil général.

Suite de la Séance du 25 août 1868.

Foires. — Cuzance.

Le Conseil municipal de Cuzance a aussi demandé la création de deux nouvelles foires dans cette commune; mais cette demande n'étant pas suffisamment instruite, le Conseil ne peut, quant à présent, se prononcer sur cette question et s'abstient à ce sujet d'émettre aucun avis.

Foires. — Gramat.

Le Conseil municipal de Gramat a demandé l'établissement de deux nouvelles foires dans cette localité; mais comme elle possède déjà quatorze foires, qu'en outre il s'y tient chaque semaine deux marchés assez importants; la nécessité des nouvelles foires demandées n'a pas paru suffisamment démontrée au Conseil; et il a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'accueillir la demande faite par le Conseil municipal de Gramat.

Foires. — St-Cernin.

Le Conseil rejette aussi la demande faite par le Conseil municipal de St-Cernin qui sollicite l'établissement de huit nouvelles foires. Cette commune en possède déjà quatre, et ce nombre est en rapport avec l'importance de cette localité qui est d'ailleurs à peu de distance de Labastide-Murat où se tiennent de nombreuses foires et un marché fort important chaque semaine.

Circonscriptions communales. — Frayssinet-Montamel.

Les habitants des hameaux de Bourdarie et de Compastie renouvelent la demande qu'ils ont faite à plusieurs reprises pour obtenir leur séparation de la commune de Frayssinet à laquelle ils appartiennent et leur réunion à celle de Montamel. Ils appuyent leur réclamation sur ce que ces hameaux dépendent déjà pour le spirituel de la paroisse de Montamel; sur ce qu'ils sont à une grande distance de Frayssinet; qu'ils n'ont pour s'y rendre que des voies de communication qui laissent beaucoup à désirer, circonstances qui mettent les enfants presque dans l'impossibilité de fréquenter l'école communale, et exposent les enfants indigents à ne recevoir aucune instruction. Le Conseil général, qui a eu déjà à se prononcer sur cette question et qui a émis un avis favorable à la réunion des villages de Bourdarie et de Compastie à la commune de Montamel, en présence des considérations invoquées par les pétitionnaires, ne peut que persister dans la première décision et insister pour que leur demande soit favorablement accueillie; la séparation qu'ils sollicitent ne devant d'ailleurs porter qu'une très faible atteinte à la commune de Frayssinet qui conserve encore une population de plus de 1,200 habitants; il demeure en outre convenu que ces deux villages, s'ils viennent à être distraits de Frayssinet, continueront à participer aux charges que cette commune a à supporter comme gîte d'étape.

Circonscriptions communales. — Montet et Bouxal.

Les habitants du Bouxal demandent leur séparation de la commune du Montet à laquelle ils appartiennent et l'érection de leur section en mairie distincte. Ils appuyent leur réclamation sur ce que leur section se trouve séparée de celle du Montet par une distance d'environ huit kilomètres; que cet éloignement dans un pays très accidenté, froid et marécageux a les plus grands inconvénients pour les enfants qui, dans la mauvaise saison, ne peuvent se rendre à l'école communale, et pour les propriétaires qui veulent acquitter en nature leurs prestations. Le rapporteur de la 3^e commission à laquelle cette affaire a été soumise, expose que la commission n'avait pu que prendre en sérieuse considération les motifs invoqués par les pétitionnaires; qu'elle avait été surtout frappée de l'accord qui existait au sujet de cette séparation entre ces deux sections qui toutes deux demandaient à être séparées; qu'elle proposait donc au Conseil d'émettre un avis favorable à la demande des habitants de Bouxal. Un membre combat cette proposition; il fait observer, que les deux sections, une fois séparées, formeront deux communes d'une bien faible importance; qu'elles sont situées sur un pays peu fertile et qu'il est à craindre qu'elles n'aient pas de ressources suffisantes pour pourvoir à tous leurs besoins; qu'autrefois, Bouxal et le Montet formaient deux communes, qu'il est probable que, si l'on les réunit en une seule, ce fut pour obvier à des inconvénients qui peuvent se représenter si l'on accorde la séparation demandée, qu'il serait donc d'avis de rejeter cette demande après quelques autres observations faites par divers membres, le Conseil, appelé à se prononcer, décide qu'il n'y a pas lieu à faire droit à la demande des habitants de la section de Bouxal.

Circonscriptions communales. — Villages de Bories et de Bosgros. Berganty. — St-Cirq-Lapopie.

Dans le courant de la dernière session, le Conseil général émit un avis favorable à la demande des habitants des villages de Bories et de Bosgros tendant à obtenir leur séparation de la commune de St-Cirq-Lapopie dont ils dépendent et leur réunion à celle de Berganty; Mais M. le Ministre de l'Intérieur à laquelle elle a été soumise, a cru devoir la rejeter. Malgré cette décision, les habitants des Bories et de Bosgros insistent de nouveau pour faire accueillir leur réclamation et le 14 juillet dernier, ils ont écrit à M. le Préfet pour le prier de soumettre encore cette affaire au Conseil général. Cette nouvelle demande ayant été ren-

voyée à l'examen de la 3^e commission, elle a reconnu qu'elle n'avait été l'objet d'aucune instruction préliminaire, qu'elle n'était pas encore susceptible de recevoir actuellement une solution ; en conséquence elle propose un ajournement qui est adopté par le Conseil.

Circonscriptions communales. — Espeyroux.

Les habitants de la paroisse d'Espeyroux demandent leur séparation des communes de St-Maurice, Anglars et Molières dont ils dépendent au point de vue administratif et l'érection de leur paroisse en mairie distincte. Le rapporteur de la 3^e commission, à l'examen de laquelle cette affaire a été soumise expose qu'Espeyroux se trouve à une distance de 4 à 5 kilomètres des chefs-lieux des communes qui ont fourni les éléments de la paroisse ; que l'on ne peut aboutir à ces divers chefs-lieux que par des chemins que, divers obstacles et notamment des ruisseaux infranchissables par les temps de pluie rendent fort difficiles ; que presque tous les dimanches, Espeyroux est le rendez-vous d'une nombreuse population, ce qui pourrait donner lieu à des rixes que pourrait facilement prévenir ou arrêter la présence d'un autorité locale ; qu'enfin la composition de cette paroisse formée de villages, de communes diverses la mettent en quelque sorte dans l'impossibilité de se créer les ressources dont elle peut avoir besoin pour pourvoir aux frais de Culte. Il ajoute que les communes auxquelles appartiennent les villages dont on demande la destruction avaient encore une certaine importance, puisque Anglars conserverait encore 558 habitants, St-Maurice 672 et Molières 1002 ; qu'en présence des considérations qui militaient en faveur des habitants d'Espeyroux, la commission ne pouvait que proposer d'accueillir favorablement leur demande. Cette proposition est adoptée par le Conseil qui est d'avis que la paroisse d'Espeyroux soit érigée en commune distincte.

La séance est levée.

Séance du 26 août 1868.

Etaient présents : MM. DELTEIL, président ; C^e MURAT, vice-président ; ROQUES, DUPUY, DELPECH, LIMAYRAC, BRUGALIÈRES, BESSIÈRES, PRADINES, DUFOUR, TACHARD, DEMAUX, DE LAVOUR-LABOISSE, LABORIE-LARIGALDIE, D'ARCIMOLLES, DELPON, CIPRIÈRES, SRIEYS, DUPHÉNEUX, DE LAGARDELLE, GLANDIN, SÉRAGER, CALMON, MATERRE, CUNAC, DOMPHOU, BESSE DE LAROMIGUIÈRE, secrétaire.

M. le Préfet assiste à la séance.

Budget. — Sous-chapitre XI.

Après la lecture du procès-verbal qui ne donne lieu à aucune réclamation, le Conseil passe à l'examen des divers chapitres de son budget. Le premier dont il a à s'occuper est le Sous-chapitre 11. Le membre qui est chargé d'en faire le rapport propose au nom de la 4^e commission de supprimer un crédit de 250 fr. porté à l'art. 3, destiné à l'entretien de la Tour du pape Jean XXII. Il fait remarquer que ce monument, venant d'être restauré d'une manière convenable, il paraissait inutile de grever annuellement le budget départemental d'une somme de 250 fr ; que si plus tard quelque réparation devenait nécessaire, le Conseil serait toujours à temps de voter la somme nécessaire pour pourvoir à cette dépense. Le même rapporteur propose aussi la suppression de l'allocation d'une somme de 100 fr. destinée aux observations météorologiques ; ce service ne fonctionnant pas, il a paru à la commission qu'il n'était pas nécessaire de voter un crédit qui n'est jamais employé. Après ces observations, le Conseil supprime les crédits des art. 3 et 6 de ce chapitre, et vote toutes les autres allocations qui par suite des suppressions qui, viennent d'être prononcées, se trouvent réduites à 3,800 fr.

Budget. — Sous-chapitre XII.

Sur le rapport du même membre, le Conseil général vote le Sous-chapitre 12, à l'exception d'une somme de 150 fr. proposée pour les chambres d'agriculture. Ces chambres, d'après les renseignements parvenus au conseil, ne se réunissant jamais, ne peuvent occasionner aucune dépense et l'on peut, sans inconvénient, supprimer l'allocation demandée, les crédits portés à ce chapitre se trouvent ainsi réduits à la somme de 5,800 fr. Le même rapporteur dit que la commission n'avait pas été d'avis d'accorder une subvention de 4,500 fr. demandée par M. le Directeur des haras de Villeneuve, pour augmenter le nombre des concours établis pour encourager l'élevage du cheval, le seul concours qui a lieu tous les ans à Gramat devenant insuffisant vu le développement que prend journellement cette industrie ; il a semblé à la commission qu'en accordant annuellement à la société d'agriculture de Cahors une somme de 4,000 fr, le Conseil général faisait des sacrifices suffisants pour encourager tout ce qui se rattache à l'agriculture et qu'elle n'avait pas cru devoir faire à cet égard aucune proposition. C'est aussi l'avis du Conseil général.

Budget. — Sous-chapitre XIV. — Vœu pour que les impressions soient mises à l'adjudication.

En soumettant au Conseil le Sous-chapitre 14, le même rapporteur propose la suppression d'une allocation de 500 fr. demandée pour les indemnités de literie attribuées aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé. La commission a pensé que cette charge incombait à l'Etat, puisque aucune loi n'imposait cette dépense aux départements et que dès lors elle devait être rayée de son budget. Cette suppression est prononcée par le Conseil qui alloue tous les crédits de ce chapitre qui se trouvent réduits à la somme de 66,429,36. En allouant tous les crédits demandés pour les divers frais d'impression, le Conseil général exprime le désir, qu'à l'avenir, autant que possible ces impressions soient adjugées aux enchères publiques auxquelles seraient admis, même les imprimeurs étrangers au département, cette mesure lui paraissant de nature à produire de bons résultats.

Budget. — Sous-chapitre VI.

Sur le rapport d'un membre de la même commission, le Conseil vote le Sous-chapitre 6 concernant les enfants assistés, les crédits qui y sont inscrits s'élevaient à la somme de 25,000 fr.

La suite au prochain numéro.

M. le Préfet du Lot vient d'accorder une gratification de 20 fr. au sieur Aubert (Raymond), garde-champêtre à St-Céré, à raison du zèle et du dévouement dont il a fait preuve, le 9 juillet dernier, en retirant du canal d'irrigation de la Bave, le nommé Blanc, qui aurait infailliblement péri.

Nous lisons dans le Recueil des actes administratifs de la Préfecture, n^o 27 :

Aspirants à l'emploi d'élève géomètre en Algérie. CONCOURS EN 1868.

Cahors, le 5 septembre 1868.

A MM. les Sous-Préfets et les Maires du département. Messieurs,

S. Exc. le Maréchal de France, Gouverneur général de l'Algérie, vient de m'adresser une instruction relative au concours qui sera ouvert, le 1^{er} décembre prochain, dans le département du Lot, pour les emplois d'élèves géomètres présumés devoir devenir successivement disponibles dans le service des opérations topographiques de l'Algérie.

Le programme des conditions d'admission à ces emplois est déposé à la préfecture (Division des affaires militaires et de police administrative), où il sera communiqué aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

Toute demande d'emploi d'élève géomètre doit être adressée à M. le Gouverneur général, avant le 25 octobre prochain, au plus tard.

Je vous prie de donner aux dispositions qui précèdent la plus grande publicité.

Recevez, Messieurs, etc.

Le Préfet du Lot, LARRIBE.

Cahors, le 7 septembre 1868.

A MM. les Sous-préfets et les Maires du département. Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un concours pour l'admission de surnuméraires dans le service télégraphique aura lieu, à Cahors, le 10 novembre prochain.

Les personnes qui désireraient y prendre part devront se faire inscrire sur un registre ouvert, à cet effet, à la préfecture (Bureau des travaux publics). Ce registre sera clos le 5 octobre prochain, à quatre heures du soir.

Je vous prie de donner à ces dispositions la plus grande publicité.

Recevez, Messieurs, etc.

Le Préfet du Lot, LARRIBE.

On lit dans le Gaulois :

« La veuve de M. Paulin Limayrac, ancien rédacteur en chef du *Constitutionnel*, mort un mois à peine après avoir été appelé à la préfecture du Lot, serait, dit le *Figaro*, dans une situation précaire, et aurait vu toutes ses démarches repoussées par le ministre de l'intérieur, lorsqu'elle a fait appel à la bienveillance du gouvernement.

» On nous communique à ce sujet des renseignements qui, heureusement, diffèrent de ceux de notre confrère.

» Il n'est que trop vrai que M. Paulin Limayrac n'a point laissé de fortune et que sa veuve se trouve dans une situation peu aisée. M^{me} Limayrac a été reçue avec le plus court espoir. Le peu de durée des services administratifs du Préfet du Lot ne lui constituait pas de titres réguliers à une pension réversible sur sa veuve ; mais, d'autre part, le dévouement et le talent du journaliste éminent ne pouvaient être oubliés, et une pension, plus modeste qu'on ne l'eût voulu, a été accordée immédiatement à M^{me} Paulin Limayrac.

M. Verdié, ancien professeur de rhétorique au Petit Séminaire de Montfaucon, chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Saint-Pierre, à Gourdon, depuis l'année 1836, est mort jeudi 17 du courant.

On achève, au ministère de la guerre, les travaux bureaucratiques concernant l'organisation de la garde nationale mobile. Sous peu de jours, les cadres seront formés, dans les cantons urbains et ruraux. Les officiers non résidents ont ordre de se trouver à leur poste le 1^{er} octobre.

Par décision du ministre de la guerre, les officiers et les sous-officiers de la garde nationale mobile, pourvus de congés réguliers, conserveront leur indemnité, tant qu'ils n'auront pas été remplacés dans leurs fonctions par un suppléant recevant lui-même cette indemnité.

Les lignes suivantes, publiées dans quelques correspondances, annoncent un fait qui est complètement faux :

« On assure que le ministre de la guerre s'occupe de l'établissement d'un camp permanent, où seraient exercés avec manœuvres la garde mobile et la réserve, fondues dans un contingent de l'armée active. »

M. le ministre de l'intérieur, dit la *Presse*, a été consulté récemment par un préfet sur le point de savoir s'il est ou non interdit à l'adjoint et aux membres du conseil municipal d'une commune de se rendre acquéreurs de bien mis en vente par celle-ci.

La réponse a été que l'interdiction, d'après l'article 1596 du Code civil s'applique au Maire seul. Elle ne s'étendrait, soit à l'adjoint, soit aux conseils municipaux, que dans le cas où ils remplaceraient le maire en sa qualité d'administrateur des biens de la commune, ou bien s'ils l'assistaient lors de l'adjudication de ces biens.

On nous écrit de Cahors :

Notre dernière foire n'a pas été bien importante à cause des vendanges. Il y avait cependant 30 hect. de blé à la halle, qui se sont vendus 26 fr. en moyenne. Une dizaine d'hectolitres de maïs ont été livrés 19 fr. 1^{re} qualité ; 18 fr. 2^e qualité et 17 fr. 3^e qualité. L'avoine a été vendue 10 fr. l'hectolitre.

Une centaine de paire de bœufs d'attelage se trouvaient sur le champ de foire. Il s'en est vendu quelques paires entre 5 et 800 fr., suivant l'âge et l'espèce.

Les veaux et les moutons n'y étaient pas en nombre. La vente s'en est faite à 75 c. le k.

La volaille s'est livrée à 50 c. poids vif.

Un journal agricole évalue à un total de 50 à 60 millions d'hectolitres le rendement de 1868 pour toute la France.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- Septembre.
17 Noubières (Thérèse), rue Impériale.
18 Cavagnac (Marcelin-hippolyte), faubourg Labarre.
19 Andrieu (Marie), rue Fangas.
Décès.
17 Cubaynes (François), Cultivateur, 40 ans faubourg Labarre.
17 Croizet (Georges), 45 mois, rue coin de Lastié.
17 Denax (Clair-Félix-Jean), chiffonnier, 68 ans faubourg St Georges.
17 Enfant du sexe féminin, présenté sans vie, des époux Cahusac et Fillières.
19 Rolles (Marie), couturière, 21 ans rue du four Ste Barbe.

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
20	Diman.	s Eustache.	
21	Lundi.	s Mathieu	Promilhanes, Salviac.
22	Mardi.	s Thom. de V	Cabrereys, Catus, St-Céré
23	Mercur.	s Lin, st T.	

- ⊙ P. L. le 2, à 4 h. 7 du matin.
⊙ D. Q. le 9, à 10 h. 13 du soir.
⊙ N. L. le 16, à 1 h. 29 du soir.
⊙ P. Q. le 23, à 3 h. 31 du soir.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance.

S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines.

Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Jurisprudence.

La cour impériale de Paris vient de rendre, en matière d'assurance contre l'incendie, une décision qu'il importe de porter à la connaissance des chefs d'établissements industriels.

Il résulte d'un arrêt de cette cour, en date du 21 juillet dernier, que l'introduction dans les bâtiments assurés d'un nouvel objet (dans l'espèce, d'une machine à vapeur), non compris dans la précédente police, constitue, de la part de l'assuré, une aggravation de risques ; au cas de sinistre survenant alors qu'il n'y a pas eu de consentement réciproque pour une assurance nouvelle entre la Compagnie et l'assuré, ce dernier est déchu de tous droits à une indemnité, encore bien qu'il eût fait à la Compagnie la déclaration de l'innovation apportée aux objets assurés.

Départements

L'attention de la Justice fut éveillée, à Montauban, il y a quelques jours, par la mort de deux femmes de Corbarieu : de l'information qui fut faite, il résulta que ces femmes étaient mortes à la suite de tentatives d'avortement.

On dut rechercher alors les auteurs ou les

complices de ces crimes. Une perquisition opérée chez Anne G..., épouse D..., domiciliée à Montauban, faubourg du Moustier, amena la découverte d'instruments suspects. Elle fut conduite à la maison d'arrêt, et l'on assure qu'elle a fait des aveux.

Cette affaire, déjà si grave, s'est compliquée d'une autre non moins affreuse : une fille-mère, de Montauban, avait chargé, il y a quinze jours à peine, Anne D... de placer son enfant dans un asile à Bordeaux. Après l'arrestation de la prévenue, cette fille rechercha l'enfant et, ne le trouvant pas, on demanda à la femme D... ce qu'elle en avait fait : celle-ci avoua alors, avec un sang-froid effrayant, qu'elle l'avait tué et jeté dans les fosses d'aisance de sa maison.

Des recherches immédiatement opérées amenèrent lundi soir la découverte du corps d'un enfant dont les jambes avaient été coupées avec un instrument tranchant, et dont le crâne était complètement fracassé.

On conçoit sans peine combien cette affaire, qui a déjà provoqué l'arrestation de trois personnes, a vivement ému notre population.

L'instruction se poursuit activement, et l'on comprend quelle doit être notre réserve.

Montauban, 12.

La justice continue activement ses investigations dans notre ville au sujet de l'affaire dont nous avons parlé jeudi dernier, et leur résultat a concédé malheureusement avec les déclarations faites par la femme D.

D'après les indications de la prévenue, des fouilles ont été opérées dans la maison qu'elle habitait il y a quelques années, et l'on aurait trouvé, assure-t-on, les crânes et les ossements de trois enfants.

Montauban, 15.

L'affaire des avortements se complique tous les jours. Hier au soir, une sage-femme de Montauban a été arrêtée, à la suite de recherches faites à son domicile. La population montalbanaise est péniblement impressionnée.

Pour extrait : A. Laytou.

Faits Divers

Garder son bien. — Un paysan de X... avait plusieurs fils et plusieurs filles, sans compter les gendres. Ses enfants lui firent observer qu'à son âge il ferait sagement de cesser de travailler et de vivre chez l'un d'eux, après avoir partagé son bien entre tous.

— Mes enfants, leur dit le bonhomme je vous demande un mois pour réfléchir à cette proposition.

Ce délai expiré, le vieillard les réunit autour du foyer maternel, et leur dit :

— Mes enfants depuis que je vous ai vus, j'ai fait une expérience et une découverte. J'ai surpris dans le verger une nichée d'oiseaux ; j'ai mis les petits dans une cage et accroché la cage à ma fenêtre. Le père et la mère étaient bien désolés. Ils se rapprochaient insensiblement de la prison de leurs chers captifs qui ouvraient leurs petits becs jaunes et criaient de faim. Le père et la mère venaient régulièrement leur donner la becquée à travers les barreaux.

Au bout de quelques temps, les ailes ayant poussé à la nichée, je tendis un trébuchet où je pris le père et la mère et les enfermai à leur tour dans la cage, après avoir rendu la liberté à leurs petits. Après ce qu'avaient fait le père et la mère, je jugeai inutile de garnir leurs mangeoires de graines et d'eau fraîche. Les deux prisonniers eurent beau crier famine, jamais leurs petits ne vinrent leur donner à manger.

— Mes enfants, je garde mon bien.

— *Les arbres fruitiers le long des routes.* Planter des arbres fruitiers de haute tige le long des routes et en espalier le long des chemins de fer qui sont clos et pour ainsi dire gardés à vue, est une double idée qui a droit aux applaudissements de la presse agricole, tant les avantages en sont évidents.

D'abord, il agit de mettre en valeur et en bonne valeur, sous deux formes fruits et bois, des terrains inutiles souvent à la circulation. Il agit aussi de les affermir par les racines des arbres, ce qui en arrêterait la dégradation et économiserait les frais d'entretien.

Enfin, outre leurs fruits, ces arbres donneraient aux passants leur ombre, qui est un agrément et un bienfait réel pendant quatre ou cinq mois de l'année.

Mais qui prendra l'initiative d'une innovation si laborieuse et qui demande des sacrifices et des efforts en vue d'un résultat quelque peu éloigné ?

La Société agricole d'acclimatation de Nancy a déjà ouvert plusieurs concours pour encourager ces tentatives ; elle offrira, en 1872, un grand prix de 360 francs et un second de 250 aux propriétaires qui auront planté les arbres les mieux venus et les plus nombreux sur les chemins,

— On écrit de Mourmelon, le 16 septembre : « Le camp va être levé ; les troupes qui le composent se prépareront à partir pour leurs garnisons respectives. »

» On sait que l'infanterie de marine y a figuré, cette année, pour la première fois. Chacun des quatre régiments de l'armée y avait envoyé un détachement, qui a pris une part active à toutes les études et manœuvres. L'ensemble du corps a montré, dans cette occasion qu'il avait su se maintenir au niveau des autres corps de l'armée française, et a mérité la mention suivante, dans l'ordre du jour par lequel le général Le Bœuf, commandant en chef, a fait ses adieux aux troupes réunies sous ses ordres :

» L'infanterie de marine, habituée à faire respecter au loin le drapeau de la France, s'est signalée au camp par une tenue, une discipline et une instruction auxquelles nous avons tous applaudi. »

— On lit dans le *Moniteur du soir* : M. le comte de Sartiges, récemment nommé sénateur, a présenté le 5 septembre, au Saint-Père les lettres de rappel mettant fin à la mission qu'il remplissait auprès de la cour de Rome. Sa Sainteté s'est exprimée en cette circonstance dans les termes les plus affectueux et les plus reconnaissants pour l'Empereur et pour la Famille Impériale.

— Le parlement anglais vient, par une proclamation de la reine, d'être prorogé au 26 novembre.

— D'après les correspondances d'Italie rien ne fait prévoir en ce moment l'évacuation prochain

ne du territoire pontifical par les troupes françaises. Les deux régiments qui composent le corps d'occupation (35^e et 42^e) continuent d'être répartis ainsi : le premier à Civita-Vecchia, à Latofa et à Manciana, le second dans la province de Viterbe.

— On écrit de Jérusalem que la coupole de l'église du Saint-Sépulcre est entièrement revêtue de sa couverture de plomb et surmontée d'une croix en bronze doré d'un style et d'une élégance remarquables. Dans l'intérieur les peintures murales s'exécutent rapidement.

— M. Benjamin Gastineau fait annoncer dans plusieurs journaux qu'il vient de quitter la rédaction du *Phare de la Loire*. Il fonde cette démission sur ce que la feuille démocratique s'est déclarée le partisan de l'Union dite Libérale.

— On a commenté diversement et inexactement la présence du général Frossard dans les provinces de l'Est. Il est vrai que le général inspecte les forteresses de la frontière ; mais cette inspection a lieu tous les ans, et l'on a si peu cherché à cacher la mission confiée à cet aide de camp de l'Empereur, que la décision, en vertu de laquelle il en a été chargé, a été insérée au *Moniteur* il y a environ deux mois.

— La reine de Mohély, Fatouma, se dispose à quitter la France. Elle visitera l'Angleterre avant de retourner dans ses états.

— On n'évalue pas à moins de cinq milliards l'encaisse actuellement en réserve dans les différentes banques de l'Europe. La Banque de France avec ses 1,300 millions tient la tête.

puis vient la Banque d'Angleterre avec ses 550 millions.

— Les hirondelles ont déjà quitté la capitale, généralement elles ne s'éloignent pas sitôt de nos climats : leur départ précipité, cette année, semblerait donc être l'indice d'un hiver précoce.

— En vente, chez tous les Libraires, la quatrième édition du *Vrai Rochefort*. Cette biographie de M. HENRI ROCHEFORT, imprimée avec le plus grand luxe sur papier de Hollande, est accompagnée d'une splendide eau-forte de M. Adrien Tournachon et d'un autographe de la Lanterne. Pour la recevoir franco, envoyer 60 centimes en timbres-poste à M. LOUIS MACON, Directeur de l'Agence Artistique du COURRIER DE PARIS, 2, impasse Mazagan, à Paris.

CRÉDIT FONCIER SUISSE

Société anonyme
Autorisée par arrêté du Conseil-d'Etat de Genève.
Siège social : à Genève et à Paris, 3, r. Scribe.
Capital social **Soixante Millions** de francs
GOUVERNEUR : M. FORNEROD,
ancien président de la Confédération suisse.

Emission de la 2^e série de 20,000 obligations foncières, garanties par 1^{re} hypothèque, sur le montant des prêts d'une valeur double déjà réalisés en Suisse et en France, le capital social et le fonds de réserve de la Société.

Ces obligations sont émises à 355 fr. Elles rapportent 15 fr. d'intérêts par an, payables semestriellement à Genève, Paris et Marseille, les 4^{er} janvier et 1^{er} juillet, et remboursables à 500 fr., en 60 ans, par voie de tirage au sort annuel.

De plus, elles donnent droit, *semestriellement*, à un tirage de lots dont voici l'importance :

1 ^{er} Numéro sortant	100,000 fr.
2 ^e	25,000
3 ^e	10,000
4 ^e	5,000

Et les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, chacun 1,000 fr.
Le 1^{er} tirage aura lieu publiquement à Genève, le 20 janvier 1869.

Les versements devront être effectués ainsi :
400 francs en souscrivant.
100 — du 20 au 25 octobre 1868.
100 — du 20 au 25 novembre 1868.
55 — du 20 au 25 décembre 1868.

Une bonification de 5 0/0 l'an sera faite sur tous les versements anticipés ; ce qui réduit le prix de l'obligation à 353 fr 90.

Les titres sont délivrés avec le coupon semestriel de 7 fr. 50 échéant le 1^{er} janvier 1869.

LES SOUSCRIPTIONS SERONT REÇUES DU 10 AU 22 COURANT
A Genève : au Siège social, 23, r. du Rhône ;
A Turin : à la Banque Franco-Italienne ;
A Milan : à la Banque Franco-Italienne ;
On peut verser les fonds au Crédit des directeurs de la Banque Franco-Italienne de Turin :
A Paris, chez M. F. de Fontbouillant, D^r du journal *L'Épargne*, 7, pl. de la Bourse,
Et en Province, chez MM. les Banquiers.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Par acte passé devant M. le maire de Corn, la nommée Panceu a cédé au département du terrain pour le chemin vicinal de grande communication n^o 41 de Figeac à Cahors, pour la somme de 550 fr.

Etude de M^e Bru, huissier.
Le samedi 19 septembre, sur la place du marché de Figeac, a eu lieu la vente des meubles saisis au sieur Martin Cabridens.

(Extrait du *Mémorial de Figeac*, du 17 septembre.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

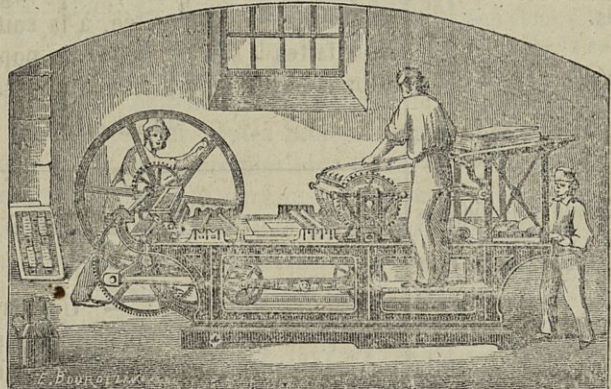
SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

A. LAYTOU

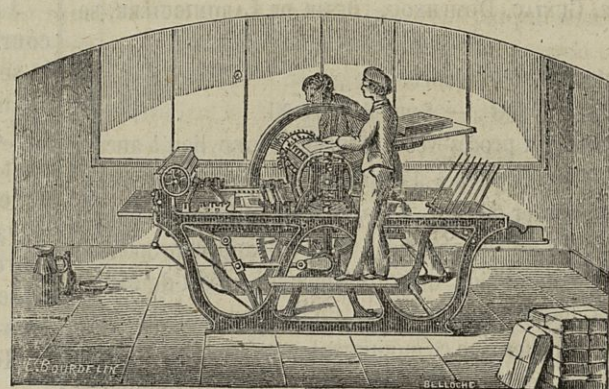
A CAHORS

6, RUE DE LA MAIRIE, 6



L'UNIVERSELLE

Presse MARINONI, pour l'impression
DES TRAVAUX DE LUXE



L'INDISPENSABLE

Presse MARINONI, pour l'impression
DES TRAVAUX DE VILLE

Cette Maison se charge d'exécuter avec un grand soin
les travaux les plus importants
et de les livrer dans un très-court délai

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
Livres — Registres avec réglure en tous sens
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
etc. — etc. — etc.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

2 fr. 40 par an. BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS.

L'ÉPARGNE

52 Nos par an. BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS.

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, D^r-gérant du journal, 7, place de la Bourse, Paris.

YEUX

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des nauphies, autorisé par décret impérial.
Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature : *V. Farnier*

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Catus, CAMBORNAT ; à Puy-Lévy, DELBREIL ; à Gourdon, LAFON-BESNIÈRE, etc.

A Vendre

Deux bons Chiens-courant
On les donnera à l'essai.
S'adresser à M. Hauterive, dit Frit, à Montcuq (Lot).

A VENDRE

UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :
Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement, Source d'eau-vie ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n^o 11.
S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M^{me} veuve FOURGOU, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.
Toutes facilités pour le paiement.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Galeru Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.
Propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

A VENDRE

A TOUS PRIX

BARRIQUES VIDES

en Chêne et Châtaignier.
S'adresser à M. LARTIGUE, marchand de vins, faubourg St-Georges, couvent de M^{me} Penchenat.

Trois mois 17 fr. Six mois 54 fr.

LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Rédacteur en chef : A. NEERTZER
Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! Guérison prompte et sans trace des chutes, ecouures, piqûres, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil, par le Réparateur TRICARD.
— Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.